

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2022/34/DCSE/BPE/EXP du 12 septembre 2022 il sera procédé pendant 32 jours consécutifs, du lundi 17 octobre 2022 à 9h00 au jeudi 17 novembre 2022 à 17h30 inclus, en mairies de Moret-Loing-et-Orvanne et de Saint-Mammès, à l'enquête publique unique relative :

- à la déclaration d'utilité publique, au profit du Département de Seine-et-Marne, des travaux et acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de l'Espace naturel sensible (ENS) « Le marais du Lutin » sur le territoire de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne,
- au parcellaire, afin d'identifier les propriétaires et titulaires de droits réels et de déterminer précisément les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet.
- au permis d'aménager lié au projet

Pendant toute la durée de l'enquête publique, dont le siège est fixé à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne (77250), sise 26, rue Grande, le dossier d'enquête contenant notamment une étude d'impact de l'autorité environnementale et un permis d'aménager accordé au titre de l'article R423-57 et 58 du Code de l'urbanisme, sera tenu à la disposition du public :

- en version « papier », aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne (77 250 - sise 26, rue Grande)
 - en mairie de Saint-Mammès (77 670 – sise 2, rue Grande)
- en version numérique :
 - à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal,
 - sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- en mairies de Moret-Loing-et-Orvanne et de Saint-Mammès, sur les registres d'enquête en version « papier », côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal,
- sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- par courrier électronique à l'adresse suivante : dup-ens-marais-du-lutin@enquetepublique.net

Avant le terme de l'enquête publique unique, les observations et propositions du public pourront également être directement adressées au commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, siège de celle-ci. Toutes les observations écrites seront annexées aux registres d'enquête publique.

Monsieur Jacky HAZAN, ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes (ESGT) en retraite, est désigné pour conduire cette enquête publique unique en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public afin d'y recevoir ses observations, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne :<ul style="list-style-type: none">– le lundi 17 octobre 2022 de 9h00 à 12h00– le samedi 29 octobre 2022 de 9h00 et 12h00– le jeudi 17 novembre 2022 de 14h30 à 17h30 | <ul style="list-style-type: none">• en mairie de Saint-Mammès :<ul style="list-style-type: none">– le lundi 14 novembre 2022 de 14h30 à 17h30 |
|--|--|

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine et Marne à l'adresse suivante : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du représentant du Département de Seine-et-Marne (Monsieur Antoine HAZEBROUCQ – ☎ 01.64.14.75.93 – 06.31.95.39.56 – @ : environnement@departement77.fr).

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE – Bureau des procédures environnementales – 12, rue des Saints-Pères – 77 010 Melun cedex).

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Moret-Loing-et-Orvanne et de Saint-Mammès et consultable sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine et Marne à l'adresse suivante : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Au terme de cette enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur :

- la déclaration d'utilité publique au profit du Département de Seine-et-Marne, des travaux et acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de l'Espace naturel sensible (ENS) « Le marais du Lutin » sur le territoire de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne
- la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers, dont l'expropriation est nécessaire pour la réalisation de ce projet

Le permis d'aménager sera ultérieurement déposé en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne conformément au Code de l'urbanisme.